

**ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**  
**ATELIER « Donner une nouvelle ambition pour la recherche »**

**Réflexions de l'Université du Havre, exprimées le 28/9/2012**

**Coordination et rédaction :**

**C. Bertelle, B. Galinon-Méléneq, F. Guyot, D. Lefebvre, B. Steck**

**Donner une nouvelle ambition pour la recherche**

En préambule, le contexte des Assises peut être résumé : l'ANR est créée en 2005, l'AERES en 2007, en 2007 le CPER évolue d'un contrat de plan à un contrat de projets qui illustre bien la mutation profonde subie par la recherche au cours des dernières années.

L'Atelier souligne que les Assises 2012, issues d'une logique différente de celle des Assises 2005, sont organisées dans l'urgence sans véritable consultation de tous les membres de la communauté universitaire. Néanmoins, les laboratoires et services de l'établissement ont amorcé des débats. Les contributions, entre autres, des laboratoires seront mises en ligne sur le site de l'Université.

Ce compte rendu souhaite éviter les particularismes locaux et faire des propositions transportables, il est animé par l'idée que la recherche doit être réaffirmée comme l'une des missions fondamentales des universités.

Partant d'un constat de complexité croissante de la recherche en France, sont proposées aux participants quatre grandes séries d'interrogations portant sur :

- le financement et l'organisation de la recherche ;
- la valorisation de la recherche
- le statut des enseignants-chercheurs et les procédures d'évaluation
- le doctorat et la HDR.

Sont exprimés divers points de vue sur ces assises et en particulier dans leur fonctionnement à l'échelle locale :

- contestation des réformes entreprises depuis de nombreuses années et contestation des Assises qui placent les enseignants-chercheurs critiques des dispositifs existants en position d'être perçus comme des réactionnaires ;
- sortir du site havrais et élargir les perspectives à l'échelle nationale ;
- mais faire attention aux interventions politiques de portée nationale portant sur l'ensemble des questions sans apprécier la situation spécifique de l'université du Havre ;
- interrogation sur l'absence du rapporteur régional à l'atelier et sur les procédures de remontée des débats aux échelles supérieures des Assises ;
- regrets sur le faible nombre de présents d'où contestation des choix opérés localement dans l'organisation des Assises peu favorables à l'expression du plus grand nombre ;
- constat du peu de temps pour revenir sur les fondements de notre métier et sur les propositions qui peuvent être formulées et interrogation sur les thématiques retenues par l'équipe de préparation.

## 1er thème : financement et organisation de la recherche

### Synthèse

L'organisation de la recherche est devenue très complexe avec une multiplication des organismes et agences qui participent à son financement. Cette complexité, qui apparaît comme une spécificité française, peut décourager les initiatives individuelles des chercheurs et enseignants chercheurs. Il convient, de manière générale, de diminuer la charge administrative de ces personnels afin qu'ils puissent se consacrer en priorité à la recherche.

La logique de financement par projets et le rôle de l'ANR sont contestés. Les financements de l'ANR devraient venir abonder les crédits de fonctionnement et la masse salariale des EPST et soutenir ainsi l'emploi scientifique. Cette agence doit en tout cas perdre de son importance au profit d'une augmentation significative des crédits récurrents de fonctionnement.

L'Atelier note aussi une évolution comportementale qui résulte de cette complexification et des disparités en termes de financements. Les nouveaux comportements se caractérisent davantage par la compétition et la concurrence entre les laboratoires et les chercheurs plutôt que par la collaboration et le partage. Ainsi, la notion « d'excellence à tout prix » oppose les chercheurs et les structures. Il faudrait, au contraire, rappeler que les activités de recherche résultent d'un collectif qui comprend des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des enseignants, des BIATOSS, des précaires et des étudiants, le tout constituant un système.

### Constats et propositions

1. **contestation du mot d'excellence** comme si celle-ci pouvait être décrétée ; elle se définit *a posteriori* ; cela a des effets de division entre établissements et collègues ; la recherche suppose la collégialité ; contestation des dispositifs et des procédures de l'organisation de la recherche qui mènent à la réussite de quelques-uns et non à celle du plus grand nombre ;
2. **contestation des dispositifs de financement imposés** par des instances telles l'ANR ; lourdeur des projets à monter ; temps ; compétences spécifiques ; l'enseignant-chercheur est étouffé par des procédures lourdes qui demandent sans cesse des justifications financières et il n'a plus le temps pour se consacrer à la recherche ; cela conduit à une bureaucratisation de la recherche ; les appels à projets doivent être des dispositifs souples, légers, cohérents, à taille humaine et ne doivent pas supposer pour être retenus des montants élevés ; une autre analyse a été présentée : certes l'exercice est chronophage mais il a des effets positifs à force d'être pratiqué et demeure un instrument efficace du financement de la recherche ; sans la procédure d'appels à projets, quoi d'autre ?
3. Les appels à projets posent le problème des **contraintes de temps courts** imposés aux enseignants-chercheurs (typiquement 3 ans), alors que le temps de la recherche suppose des temps longs pour de nombreuses recherches, en particulier en sciences humaines et sociales ; il faut insister sur la nécessité d'avoir des perspectives plus longues pour donner le temps à la recherche sous peine de la réduire à un utilitarisme stérile ; il faut se méfier des effets de mode qui commandent souvent les appels à recherche ;
4. Critique des dispositifs d'appels à recherche qui conduisent à une **précarité croissante des emplois** générés par les projets ; proposition d'une modification profonde des structures d'emplois générés par ces appels en faveur d'emplois stables ;

5. Problème des appels qui contraignent à travailler avec des partenaires extérieurs et en particulier avec des entreprises qui sont en mesure de **peser sur la liberté de la recherche**, voire de l'instrumentaliser ;
6. Proposition d'une **nouvelle répartition des moyens publics mis au service de la recherche** ; les moyens sont là mais ils sont mal répartis ; le crédit impôt recherche mal utilisé et détourné de ses objectifs ; retour des fonds de ce crédit impôt, retour des financements dépensés dans les structures telles l'ANR, l'AERES ou vers les universités.

## 2ème thème : la valorisation de la recherche

### Synthèse

La valorisation revêt plusieurs aspects : publications, brevets, transfert technologique, mais aussi valorisation auprès des étudiants, des chercheurs potentiels et de la société. De plus, les temps de la valorisation sont multiples : court terme pour une valorisation économique et long terme pour une valorisation sociétale.

Concernant les aspects économiques, la valorisation à court terme est trop liée à la politique de financement de la recherche par projets. L'Atelier note aussi que la valorisation à court terme est en train de devenir un critère d'attribution des moyens mis à disposition par la région. Or, l'intérêt territorial de la recherche ne devrait pas disqualifier les projets qui ont un sens pour la société. Enfin, lorsqu'elle est imposée comme une contrainte, la valorisation industrielle est une réelle difficulté pour le développement et la diffusion des résultats de recherche.

Concernant les aspects de société, et bien que le terme « d'université de proximité » ne fasse pas l'unanimité, l'Atelier note qu'il faut impérativement réaffirmer le rôle de ses universités, surtout quand elles sont seules à desservir des zones d'attraction urbaine de quelques centaines de milliers d'habitants, situées au cœur de flux économiques et humains d'importance mondiale. De telles universités ont un rôle décisif dans le rapprochement entre l'enseignement supérieur, la recherche et les populations. Elles permettent la diffusion des innovations (techniques, organisationnelles, etc.) et des valeurs (rationalité, éthique, méthode) auprès des acteurs économiques, des collectivités territoriales et des associations. Elles sont sources de créativité et d'innovation dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée.

### Constats et propositions

1. Constat que cette question est **liée à celle des projets** abordée dans le point précédent ;
2. **De quoi parle-t-on quand on parle de valorisation** ? C'est la question de l'innovation et son transfert qui est posée ; nécessité de défendre les approches multiples de la valorisation ;
3. Contestation d'une modalité **d'appréciation de la valorisation** exclusivement mesurée par les dépôts de brevets, les exploitations industrielles, les publications...
4. Les problèmes de **confidentialité** et de ses effets pervers puisqu'elle peut nuire à la reconnaissance des travaux conduits par des équipes pénalisées ainsi dans leur reconnaissance par les procédures d'évaluation ;

5. Nécessité d'insister sur l'importance de **la valorisation sociale et humaine** de la recherche qui doit diffuser dans l'ensemble du corps social ; ne pas réduire la valorisation à des termes financiers ou d'efficacité immédiate dans le champ économique ; prendre la mesure des effets de la recherche en termes de sens pour les êtres humains ;
6. Problème spécifique aux sciences humaines et sociales : **la difficulté à trouver de la valorisation à court terme** ; la difficulté à articuler les commandes des instances de financement locales et régionales et les impératifs de recherche à d'autres échelles qui pourtant ont des impacts auprès des citoyens des territoires de proximité ; proposition de mieux valoriser de tels travaux avec l'appui des instances régionales ;
7. Proposition d'une **valorisation accrue de la recherche auprès des étudiants** souvent ignorants de ce qu'elle est et des possibilités qu'elle offre ;
8. Débat sur **les classements** du type de celui de Shanghai fortement contestés et qui constituent une menace sur la recherche ; nécessité de lutter contre les représentations qui font de la taille des unités de recherche un critère déterminant de la qualité de la recherche.

### 3ème thème : statut et évaluation des chercheurs

#### Synthèse

Certains notent que l'évaluation est déjà permanente pour les chercheurs et enseignants-chercheurs (publication, invitation dans des jurys CRCT, PES,...). La notation pratiquée par l'AERES est inutile. Elle dépend fortement de l'évaluateur et du contexte et son utilisation est guidée par un souci d'économie sur la masse salariale. Elle est source d'un stress permanent pour les chercheurs et enseignants-chercheurs. La culture de l'évaluation devrait disparaître au profit de l'autoévaluation.

D'autres soulignent que l'évaluation permet de se remettre en question. Elle évite des débordements et peut être justifiée, pour peu qu'elle soit circonscrite, en rapport avec le salaire que les chercheurs et enseignants-chercheurs perçoivent. Elle permet de mesurer le service rendu par les individus à la communauté. L'évaluation peut être constructive et nuancée (par exemple en proposant deux recommandations distinctes : une à destination de l'établissement, l'autre à destination exclusivement des individus).

Néanmoins l'Atelier converge sur la nécessité d'alléger les procédures d'évaluations ce qui libérera des ressources pour la création de nouveaux postes de personnels administratifs de statut fonctionnaire. Pour les enseignants chercheurs, il faudrait appliquer une évaluation plus positive qui reconnaisse l'ensemble des missions : la recherche, l'enseignement, la diffusion de la culture scientifique et toutes les responsabilités et actions collectives. Les jeunes chercheurs devraient aussi bénéficier de conditions de travail aménagées pour permettre de démarrer sereinement dans la carrière (décharge de service).

En complément, l'Atelier note que l'évaluation des unités doit être réalisée par les instances nationales sur la base des valeurs d'indépendance, de compétence, de collégialité, de représentativité et de transparence.

## Constats et propositions

1. **Contestation des procédures d'évaluation du type de celles conduites par l'AERES** : la culture de l'évaluation conduit à des dérives ; en finir avec la culture de l'évaluation qui ralentit la recherche ; combattre les logiques comptables qui président à des projets d'évaluation marqués par la question financière de restriction des crédits disponibles ; accepter l'idée qu'il y a des collègues qui ne font pas leur travail comme il faut mais qu'il ne faut pas en faire la règle majeure de fonctionnement et par conséquent semer *a priori* le discrédit sur l'ensemble des enseignants-chercheurs ; les enseignants-chercheurs sont déjà évalués en permanence par les procédures qui commandent les publications, les colloques, les thèses mais aussi par le travail du CNU ;
2. **Défense de l'évaluation des enseignants-chercheurs** : le monde universitaire a des comptes à rendre au nom même du service public mais comment cadrer cette évaluation ? nécessité de l'évaluation pour rendre la recherche plus efficace, parce qu'elle établit un retour sur les pratiques, suscite des questions, permet des réorientations ; savoir tenir compte des difficultés en recherche de certains collègues dans une appréciation formative de son travail ; bien marquer la différence entre évaluation et notation, surtout entre évaluation sanction et **évaluation formative** ; proposition de rendre totalement **transparents les mécanismes de désignation des évaluateurs** et des critères d'évaluation ; parmi ces critères pour une évaluation constructive prendre en compte toutes les dimensions du métier d'enseignant-chercheur dans le contexte précis de l'exercice de son activité, établir des recommandations l'une pour l'établissement l'autre pour le collègue ; proposition de reconnaissance de **l'auto-évaluation** comme positive pour la recherche ; proposition de tenir compte des spécificités des champs disciplinaires ;
3. Confirmer le principe de **liberté des enseignants-chercheurs** dans leurs recherches comme indispensable à l'avancée de la science.

## 4ème thème le doctorat et la HDR

### Synthèse

L'Atelier souligne les difficultés à établir un cadre unique pour la thèse. La limitation de la durée de thèse à 3 ans et la nécessité de bénéficier d'un financement ne peut s'appliquer identiquement dans tous les domaines disciplinaires. Ces mesures limitent par ailleurs les vocations des doctorants potentiels. Si le financement seuil imposé par certaines écoles doctorales protège le doctorant, la limitation de la durée n'est aucunement gage de qualité.

Le manque de reconnaissance de la thèse dans les conventions collectives limite son attractivité. Les financements publics versés au monde industriel devraient être davantage conditionnés à l'embauche de docteurs et à la valorisation de la formation par la recherche.

### Constats et propositions

1. Le problème de **la formation des docteurs** : nécessité d'avoir des formations mais attention à la prolifération des formations qui pèsent sur le travail de recherche qui

Proposition de synthèse

- doit rester le point central des thèses ; ne pas aller vers la dispersion qui nuirait au temps de recherche lui-même ;
2. **Critiques des chartes des thèses** comme celle mise en œuvre en Normandie ; critique sur le temps de la thèse limité même avec des dérogations, sur le financement, condition pour pouvoir s'inscrire ; critique aussi sur l'imposition des sujets de thèse pour obtenir des financements ; proposition d'une augmentation du nombre de bourses de thèse ; débat sur l'intention qui a présidé à la rédaction de ces chartes, visant à assurer une protection des thésards pendant leur thèse ;
  3. **Proposition d'une reconnaissance des thèses dans les conventions collectives** toujours en question ; proposition de lier les financements publics aux entreprises à l'embauche des docteurs par les entreprises ;
  4. Proposition de **financer les recherches, en plus des allocations** qui ne permettent pas de couvrir tous les coûts de la recherche parfois onéreux, surtout dans le cas de missions à l'étranger ;
  5. Pour les HDR, **revendication d'obtenir un congé de reconversion thématique régulièrement** pour conduire les recherches ; constat d'une insuffisance de CRCT, ce qui pose problème, entre autres, pour la préparation des HDR ; proposition d'établir un crédit formation aux EC tout au long de la vie pouvant conduire par exemple à une attribution régulière plus systématique de CRCT pour ceux qui en font la demande;
  6. Proposition de **revalorisation de l'encadrement** dans la direction des thèses ; proposition d'associer tout enseignant-chercheur à un doctorant.